



Negotiation depart suite accident du travail (braquage)

Par **jeanjacques76**, le **18/06/2009** à **00:06**

Bonjour,

Suite à un accident du travail (j'étais seul au moment du braquage dans la boutique), pendant mon arrêt (j'en suis à la 3^{ème} semaine sur 4 d'arrêt), je souhaite prendre rendez-vous avec mon DRH pour voir quelles solutions il peut me proposer (poste ailleurs, poste au siège...). En effet, il m'est impossible de retravailler dans un boutique par peur et anxiété suite au braquage; la possibilité d'un poste ailleurs dans le groupe m'a été clairement proposé (autre que boutique).

Mon but final est de négocier mon départ, comment procéder? a quoi ai je droit?

A titre de dernière arme, je peux mettre en avant certaines carences de protection des stocks de la boutique car il n'y a aucune sécurité entre l'espace de vente et la reserve; de plus au moment de l'agression, les caméras de surveillance ne fonctionnaient pas. Puis je m'en servir comme défaut de sécurité sur le lieu de travail?

Merci beaucoup d'avance,

Par **jeanjacques76**, le **18/06/2009** à **11:04**

Bonjour,

J'ai juste consulté le médecin de la police pour constater mes blessures et mon médecin pour l'arrêt de travail suite à l'accident du travail.

Ensuite, le possibilité de la suite de ma carrière est laissée à mon libre arbitre (mes drh me laissent le choix en fait) selon ma situation propre (donc selon mon avis personnel). A ce jour, je ne souhaite surtout pas revenir en boutique mais un autre poste ne m'intéresse pas.

Que puis je en attendre?

Merci d'avance,